

TRAITES ET CONVENTIONS

Projet de loi n° 960 autorisant l'approbation du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants

Sénat (première lecture)

Dépôt le 8 février 2008 par M. François Fillon, Premier ministre et M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes - N° 220 (2007-2008)

Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Rapporteuse : Mme Joëlle Garriaud-Maylam - Rapport n° 316 (2007-2008) (7 mai 2008)

Discussion et adoption le 12 juin 2008 - Projet de loi n° 111 (2007-2008)

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 12 juin 2008 - N° 960

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. Jean Glavany (14 mai 2008) - Rapport n° 1044 (9 juillet 2008) - Demande d'adoption selon la procédure d'examen simplifiée (8 juillet 2008) - Opposition du Président du groupe S.R.C. à cette demande (22 juillet 2008)

Discussion et adoption définitive le 23 juillet 2008 - Projet de loi n° 180

Promulgation

Loi n° 2008-739 du 28 juillet 2008 publiée au J.O. du 30 juillet 2008 (p. 12203)

PREMIÈRE LECTURE

Procédure d'examen simplifiée [23 juillet 2008] (p. 4855)

Intervention du Gouvernement
M. Jean-Marie Bockel (p. 4855)

Présentation du rapport de la commission des affaires étrangères
M. Jean Glavany (p. 4857)

Discussion générale
M. Christian Bataille (p. 4858) ; M. François Rochebloine (p. 4860) ; Mme Marie-Louise Fort (p. 4861)

Intervention du Gouvernement
M. Jean-Marie Bockel (p. 4862)

Intervention du rapporteur

M. Jean Glavany (p. 4863)

Vote des groupes

Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :
pour : M. Christian Bataille (p. 4861)
Groupe Nouveau Centre : pour : M. François Rochebloine (p. 4861)
Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire :
pour : Mme Marie-Louise Fort (p. 4862)

Adoption définitive de l'article unique du projet de loi (p. 4863)